

## COMMUNIQUE

### **FORCE OUVRIERE défend l'école maternelle publique gratuite et laïque FORCE OUVRIERE demande l'abandon de « l'expérimentation » des jardins d'éveil**

La Secrétaire d'Etat à la famille Mme MORANO et le Ministre de l'Education Nationale M. DARCOS ont mis en place un groupe de travail interministériel santé/éducation pour la préparation du Cahier des charges de l'expérimentation de mise en place des jardins d'éveil à la rentrée 2009. Ce groupe de travail s'est réuni les 19 et 31 mars et le 10 avril avec « les principaux acteurs concernés par ce nouveau mode d'accueil » : des représentants de l'AMF (Association des maires de France), de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales), de la DGAS, de la fédération des entreprises de crèches, ...

Les écoles et les IA seront associés à ces projets avec les communes ou les communautés de communes, les CAF et les présidents de Conseil général.

Il s'agit bien avec les jardins d'éveil créés dans les écoles maternelles de s'attaquer à l'existence même de l'école maternelle publique, gratuite et laïque et au statut de fonctionnaire d'Etat de ses personnels.

#### **Le jardin d'éveil : un établissement autonome « d'un type nouveau » contre le statut, prélude aux EPEP.**

Selon le pré projet de cahier des charges, les jardins d'éveil pourraient être dirigés par des « *directeurs d'établissements scolaires* ».

Une note du groupe de travail interministériel santé/éducation indique à ce propos :

**« Conformément au décret de 1936, le directeur [du jardin d'éveil] pourrait être un directeur d'établissement scolaire qui percevrait une rémunération accessoire. Ce sujet va être étudié par le ministère de l'Éducation Nationale car il est difficilement envisageable, que sur le temps d'ouverture des écoles, le directeur ne soit pas entièrement disponible. Il faudra de toutes manière institutionnaliser le lien avec l'Éducation nationale ».**

Nous y sommes : le jardin d'éveil prélude aux EPEP avec un « *directeur d'établissement scolaire* », exécutant des décisions des élus, supérieur hiérarchique de tous les personnels, personnels communaux, personnels précaires, éducateurs jeunes enfants...et enseignants.

Ne manque plus, dans la note, que le Conseil d'administration qui dirigera le jardin d'éveil et les classes maternelles, donc les enseignants.

La note du groupe de travail interministériel dessine déjà assez nettement les contours de cette nouvelle structure payante, dépendant de plusieurs tutelles, rassemblant des classes et des jardins d'éveil, des personnels aux statuts différents, un établissement « d'un type nouveau » qui ne serait plus dans l'Education Nationale.

Cet établissement d'un type nouveau, dénationalisé et régionalisé, avec mise à disposition des enseignants, permettrait de « **mutualiser les moyens et d'optimiser les structures et donc oui, ils seront intégrés dans les écoles lorsque cela est possible** » a annoncé Mme MORANO le 4 avril et « **les professeurs des écoles pourraient jouer un rôle au sein de ces jardins d'éveil en apportant leurs connaissances pédagogiques et éducatives à l'équipe du jardin d'éveil par un travail de rencontres, d'échanges ou de formation, selon des modalités qui devront faire l'objet d'une concertation** », « **les enseignants mis à disposition devront être choisis en raison de leur intérêt pour le développement cognitif du tout petit et sa préparation à l'acquisition future d'apprentissages scolaires** ».

### **Un calendrier qui prévoit de boucler le dossier d'ici à la fin de l'année 2009**

Les dossiers de candidatures devront être adressées à la CNAF et à la DGAS « *au plus tard le 15 septembre 2009* ».

Le ministère de l'Éducation Nationale devrait figurer aux côtés du ministère chargé de la Famille et de la CNAF dans le « comité de pilotage » chargé de procéder à la sélection des dossiers.

Les décisions pourraient être rendues « *avant le 15 octobre* » afin de permettre une mise en place « *le plus rapidement possible à partir du quatrième trimestre 2009* ».

La Confédération FO vient d'émettre un avis défavorable sur le texte de la COG (Convention d'objectifs et de gestion) 2009-2012 entre l'Etat et la CNAF : dans un communiqué en date du 15 avril, la Confédération FO s'inquiète entre autre de la part belle faite aux jardins d'éveil comme solution miracle pour l'accueil des 2-3 ans ; pour FO ce mode d'accueil marque de fait le repli de l'école maternelle et de tous les principes qui y sont liés tels que la gratuité ou la laïcité !

Pour la FNEC FP FO il est clair que cette « expérimentation » de jardins d'éveil vise à :

- ▶ **réduire les coûts et privatiser**
- ▶ **supprimer des milliers de postes en maternelle comme l'impose la RGPP**
- ▶ **remettre en cause le statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants**
- ▶ **remettre en cause l'école maternelle publique gratuite et laïque au profit de structures d'accueil payantes sous la responsabilité des collectivités locales**
- ▶ **anticiper sur le projet de loi sur les EPEP, en commençant à mettre en place ces jardins d'éveil, établissements autonomes « d'un type nouveau ».**

Dans ces conditions, la FNEC FP-FO demande à Mme MORANO et M. DARCOS de renoncer à cette « expérimentation ».

Montreuil, le 22 avril 2009

---

---

**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

6/8, rue Gaston Lauriau – 93513 MONTREUIL CEDEX  
Tél. : 01 56 93 22 22 – Fax : 01 56 93 22 20 – email : [fneccfpfo@fr.oleane.com](mailto:fneccfpfo@fr.oleane.com) – Site : <http://fo-fneccfp.fr>